



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.04.2008 L'an deux mille huit et le vingt huit avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme ESPIE, THUEL.

**N° 08/88** **Absents:** Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES, Mme RAHOU (excusée), Mr LE ROCH (excusé).

**Secrétaire :** Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**ECLAIRAGE STADE  
DE L'ALBARET –  
Demande de subvention**

La commune de SAINT JUERY envisage la mise en place d'un système d'éclairage du terrain d'honneur de football du complexe sportif de l'Albaret.

L'éclairage du stade se fera suivant la norme de division Honneur Régionale :

Le maintien de la piste d'athlétisme nécessitant le recul des mats par rapport au terrain, quatre mats galvanisés seront installés avec échelles et plate forme de travail pour assurer la sécurité des personnes en charge de l'entretien. Chacun sera équipé de 6 projecteurs à iodure métallique de 2000 W.

**Adopté à l'unanimité**

L'armoire de commande sera placée à l'entrée du stade à l'extérieur du tableau général basse tension et les commandes existantes seront remises en conformité.

Ces travaux sont estimés à 81 930,32 € HT et seront réalisés sur une durée de 2 mois pendant les vacances scolaires estivales.

La commune sollicite un financement de la part du Fonds d'Aide à l'Investissement, du Département, et du Centre National pour le Développement du Sports (C.N.D.S.).

Entendu le présente exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise en place du système d'éclairage du stade de l'Albaret.

DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- C.N.D.S.	10 000,00 €
- F.A.I. :	12 000,00 €
- Département :	34 000,00 €
- Commune :	25 930,32 €

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,